

Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basaplant Red 6-10-34 48 x 25 kg  
UFI : REJ5-G0RH-V000-3QG6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :   
Mention d'avertissement : Attention

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Basaplant Red 6-10-34 48 x 25 kg**



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Mentions de danger	: H315 H319	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: <b>Prévention:</b> P280  P284  <b>Intervention:</b> P302 + P352 P305 + P351 + P338  P337 + P313	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Information supplémentaire	:	"Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)

## 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais a base de sels inorganiques.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-XXXX	Ox. Sol. 3; H272	>= 10 - <= 40
disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1 237-864-5 05-2114842509-41-0000	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 0,1 - <= 2
hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7 231-594-1	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	>= 0,5 - <= 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Eau pulvérisée  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique: Monoxyde d'azote, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : inutile dans les conditions normales d'utilisation
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate d'ammonium

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			



Version: 3.8

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 15.04.2016

Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:

06.04.2023

	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En présence de poussières : lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains : Port de gants (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié : masque jetable filtres FFP2 (EN149).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: cristallin(e)
Couleur	: divers
Odeur	: inodore
pH	: env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure	: Non explosif
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: env. 1.200 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température de décomposition	: env. 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes :  
Méthode: Manual of tests and criteria. Test O.1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods).  
N'est pas considéré comme une substance oxydante

**Caractéristiques des particules**

Répartition granulométrique : D50 = 300 µm  
D50 Plage de tolérances = 240 µm - 360 µm  
technique de mesure: analyse par tamisage

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température 130 degré Celsius  
Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Matières organiques  
Poudres métalliques

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Ammoniac

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **nitrate de potassium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

##### **hydrogénosulfate de potassium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.340 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: non irritant

#### Composants:

##### **nitrate de potassium:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: non irritant

#### Composants:

##### **nitrate de potassium:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Résultat: non sensibilisant

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Résultat: non sensibilisant

### **mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

développement du fœtus d'effets tératogènes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Espèce: Rat  
NOAEL:  $\geq 1.500$  mg/kg  
Durée d'exposition: 1 jr

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

### **Expérience de l'exposition humaine**

**Produit:**

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 490 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr

**hydrogénosulfate de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 3.500 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

**Composants:**

**nitrate de potassium:**



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Légèrement mobile dans les sols

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**nitrate de potassium:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Information écologique supplémentaire  
Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:  
Nitrate de potassium

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.



Version: 3.8  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 15.04.2016  
Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4705

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

---

## SECTION 16: Autres informations



Version: 3.8

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 15.04.2016

Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:

06.04.2023

**Texte complet pour phrase H**

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Basaplant Red 6-10-34 48 x 25 kg**



Version: 3.8

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 15.04.2016

Référence : FDS\_778\_N

Date de révision:

06.04.2023

en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

## Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR